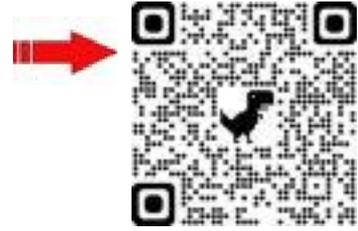


Association « Archers Saintais »



Qui sommes-nous ?

Site Web : <https://archersaintais.com>



n° agrément DDJS : 811749

Association loi

1901 -

L'association des Archers Saintais, créée en 1978, est ouverte à toute personne **apte physiquement**, à partir de l'âge de 7 ans (au 1^{er} septembre de l'année en cours).

Elle comptait **106 membres** inscrits à la saison sportive 2021-2022, dont 60% de « jeunes » (de 7 à 18 ans), avec un taux de féminisation de 35%.

Elle propose à ses adhérents de **pratiquer le tir à l'arc en toute convivialité**, selon les aspirations de chacun (loisir ou compétition, en salle ou à l'extérieur, avec tout type d'arcs), dans de larges créneaux d'ouverture de ses installations (du lundi au samedi).

Elle dispose d'une **salle d'entraînement**, et d'**installations extérieures** situées à Saintes (Maison des Associations au 31 rue Cormier, et au lieu-dit « La Pichauderie »).

Elle assure une **prise en charge individualisée** pour la découverte du tir à l'arc, puis un accompagnement des archers qui souhaitent ensuite s'orienter vers une spécialité particulière (tir olympique, tir salle, disciplines de parcours,...).

La **formation initiale** des archers est organisée par les entraîneurs, ainsi que par des archers confirmés. La première année d'apprentissage, **l'association met à disposition du matériel** (arc, carquois, flèches) aux débutants.

L'association des Archer Saintais est **affiliée à la FFTA** (Fédération Française de Tir à l'Arc), ainsi qu'à la FFSA (Fédération Française du Sport Adapté). Avec la licence fédérale, les membres sont assurés (responsabilité civile et dommages corporels) contre les risques inhérents au tir à l'arc, et peuvent, s'ils le souhaitent, faire de la compétition.

Les tarifs de la cotisation annuelle s'échelonnent entre 155 € pour un adulte compétiteur, à 125 € pour un jeune poussin, avec un droit d'entrée de 25 €.

